

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 avril 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Luce Bisson (Sainte-Sabine)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)
Céline Veilleux (Saint-Benjamin)
Serge Plante (Saint-Luc)
Joey Cloutier (suppléant de Saint-Zacharie)

Et/ou sont absents à cette séance:

Michel Bernard (Saint-Cyprien)
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, monsieur Éric Guenette, directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-04-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

03.01 - Suivi au procès-verbal

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.01.03 - Nomination au conseil d'administration - Office d'habitation du sud des Appalaches (OHSA)

04.01.04 - Retrait de la Table de concertation de la jeunesse

04.01.05 - Abolition du programme RénoRégion - demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

04.02 - Ressources humaines

04.03 - Législation

04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.04.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 - Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025

05.01.01 - Journée de la culture, soirée canadienne déposé par la municipalité de Saint-Zacharie - Fonds culturel 2025

05.01.02 - Centre-ville en couleurs - édition 2025 déposé par le Comité de suivi de la politique culturelle de Lac-Etchemin - Fonds culturel 2025

05.01.03 - L'art du cirque déposé par la municipalité de Saint-Cyprien - Fonds culturel 2025

05.01.04 - Passionnés et passionnants déposé par Nouvel Essor - Fonds culturel 2025

05.01.05 - Fresque au parc des loisirs déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin - Fonds culturel 2025

05.01.06 - Entrée en scène chez Parentaime déposé par Parentaime Maison de la famille des Etchemins - Fonds culturel 2025

05.01.07 - Valorisation du sous-bois poétique déposé par Le Moulin la Lorraine - Fonds culturel 2025

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

06.02 - Intervention des membres des comités

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
 - 08.01** - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la CADMS - siège no. 3
 - 08.02** - Révision du schéma d'aménagement et de développement - Adoption d'un plan de travail
 - 08.03** - Remplacement temporaire - Comité directeur du PDZA
 - 08.04** - Émission d'un certificat de conformité : Règlement de concordance no. 02-2025 de la Municipalité de Saint-Zacharie - Normes environnementales applicables aux secteurs de développement
 - 08.05** - Projet de cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches - Canards Illimités Canada
 - 08.06** - Émission d'un certificat de conformité : Règlement no. 12-2024 de la municipalité de Sainte-Sabine - Création de la zone 23-F
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
 - 09.01** - Service professionnel pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES)- Plan Climat
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 12 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
 - 12.01** - Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins
 - 12.02** - Contribution 2025 à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
- 13 - DEMANDE D'APPUI**
 - 13.01** - Camps de jour - Enjeux d'intégration des enfants à besoins particuliers
- 14 - CORRESPONDANCE**
 - 14.01** - Renouvellement du Fonds régions et ruralité
- 15 - DIVERS**
 - 15.01** - Prochain Rendez-vous Desjardins: 9 mai 2025
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 Administration

-

2025-04-03

04.01.01 Liste des comptes à payer

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 442 919.86\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 État des encaissements et déboursés

-

État transmis avec l'avis de convocation.

2025-04-04

04.01.03 Nomination au conseil d'administration - Office d'habitation du sud des Appalaches (OHSA)

-

CONSIDÉRANT QU'en vertu des lettres patentes de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont une personne nommée et désignée par le Conseil de la MRC des Etchemins pour le représenter;

CONSIDÉRANT QUE les 5 municipalités des Etchemins suivantes font partie du nouvel Office de l'habitation du Sud des Appalaches l'OHSA :

- Saint-Benjamin

- Saint-Cyprien
- Sainte-Aurélie
- Saint-Zacharie
- Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le mandat des administrateurs est d'une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins recommande la candidature de monsieur Édouard Fournier, conseiller municipal à la Municipalité de Saint-Cyprien;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme à titre d'administrateur du nouvel Office d'habitation du Sud des Appalaches, monsieur Édouard Fournier, afin d'y représenter la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-05 04.01.04 Retrait de la Table de concertation de la jeunesse

-

CONSIDÉRANT le nombre élevé de comité auxquels les élus doivent siéger dans leur municipalité locale ainsi qu'à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins reconnaît l'importance de la Table de concertation de la jeunesse et de son rôle dans le développement de la jeunesse sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins croit que la pertinence de la présence d'un élu à cette table n'est pas justifiée, dans la mesure où la concertation peut se faire efficacement sans la présence formelle d'un élu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reste ouverte à recevoir toute demande de collaboration provenant de la Table de concertation de la jeunesse;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOEY CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE, ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins se retire de la Table de concertation de la jeunesse, tout en confirmant sa disponibilité pour toute communication ou demande de collaboration future.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-06 04.01.05 Abolition du programme RénoRégion - demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

-

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du

gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion contribue également à maintenir et à améliorer la valeur foncière des municipalités en permettant la rénovation de résidences souvent vieillissantes, assurant ainsi la préservation du parc immobilier existant et la vitalité des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL
THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud
- M^{me} Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 Ressources humaines

-

Aucun point

04.03 Législation

-

Aucun point

04.04 DIRECTION GÉNÉRALE

-

04.04.01 Informations de la directrice générale

-

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**05.01 Programme de soutien aux initiatives culturelles
(Fonds culturel) 2025**

-

2025-04-07

**05.01.01 Journée de la culture, soirée canadienne déposé
par la municipalité de Saint-Zacharie - Fonds
culturel 2025**

-

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « Journée de la culture, soirée canadienne » déposé par la municipalité de Saint-Zacharie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN
BERNIER,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 600 \$ soit accordée pour le projet présenté par la municipalité de Saint-Zacharie. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-08

**05.01.02 Centre-ville en couleurs - édition 2025 déposé par
le Comité de suivi de la politique culturelle de Lac-
Etchemin - Fonds culturel 2025**

-

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « Centre-ville en couleurs - édition 2025 » déposé par le Comité de suivi de la politique culturelle de Lac-Etchemin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE
PLANTE,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 760 \$ soit accordée pour le projet présenté par le Comité de suivi de la politique culturelle de Lac-Etchemin. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05.01.03 L'art du cirque déposé par la municipalité de Saint-
Cyprien - Fonds culturel 2025**

-

2025-04-09

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « L'art du cirque » déposé par la municipalité de Saint-Cyprien;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 600 \$ soit accordée pour le projet présenté par la municipalité de Saint-Cyprien. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-04-10 05.01.04 Passionnés et passionnants déposé par Nouvel
- Essor - Fonds culturel 2025**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « Passionnés et passionnants » déposé par Nouvel Essor;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE
BISSON,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 760 \$ soit accordée pour le projet présenté par Nouvelle Essor. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-04-11 05.01.05 Fresque au parc des loisirs déposé par la
- Municipalité de Saint-Benjamin - Fonds culturel
 2025**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « Fresque au parc des loisirs » déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE
GAGNON,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 760 \$ soit accordée pour le projet présenté par la Municipalité de Saint-Benjamin. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-04-12 05.01.06 Entrée en scène chez Parentaïme déposé par
- Parentaïme Maison de la famille des Etchemins -
Fonds culturel 2025**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « Entrée en scène chez Parentaïme » déposé par Parentaïme Maison de la famille des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 760 \$ soit accordée pour le projet présenté par la Parentaïme Maison de la famille des Etchemins. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-04-13 05.01.07 Valorisation du sous-bois poétique déposé par Le
- Moulin la Lorraine - Fonds culturel 2025**

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation par le comité de sélection du projet « Valorisation du sous-bois poétique » déposé par Le Moulin la Lorraine;

IL EST PROPOSÉ PAR LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 1 760 \$ soit accordée pour le projet présenté par Le Moulin la Lorraine. Cette somme sera versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET
COLLOQUES**

06.01 Intervention du préfet

-

Monsieur Camil Turmel a participé à différentes rencontres:

- Comité exécutif de la TREMCA
- Comité de travail du Centre Universitaire des Appalaches
- Comité de travail MRC
- Comité du Fonds culturel
- Inaugurations des nouvelles garderies (Sainte-Rose et Saint-Benjamin)

06.02 Intervention des membres des comités

-

Monsieur Alain Maheux: Comité de sécurité incendie

Madame Lucie Gagnon: CA de L'Essentiel et table de concertation des aînés

Madame Rachel Goupil: Comité culturel

Monsieur René Allen: SADC

Monsieur Daniel Thibault: Comité de sécurité publique

Monsieur Christian Chabot: AMVAP

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun point

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2025-04-14

08.01 Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la CADMS - siège no. 3

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3 des règlements de régie interne de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud prévoit la nomination d'un représentant de la MRC des Etchemins au poste 3 du conseil d'administration pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE soit confirmée la nomination de madame Judith Leblond, directrice générale de la MRC des Etchemins, pour siéger au poste 3 du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) à titre de représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-15

08.02 Révision du schéma d'aménagement et de développement - Adoption d'un plan de travail

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière liant la MRC des Etchemins et le MAMH a été signée le 24 juillet 2024, en vertu de laquelle un montant de 207 918\$ a été accordé à la MRC en soutien à la mise à jour de son SADR;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ladite convention, la MRC des Etchemins dispose de 3 ans à partir du 1^{er} décembre 2024 pour mettre à jour son SADR, notamment en y intégrant les nouvelles OGAT de même qu'un système de monitoring;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 54 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil de la MRC des Etchemins a confirmé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par la résolution no. 2025-02-13, son intention d'adopter prochainement un projet de règlement révisant son schéma SADR;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH demande aux MRC de produire un plan de travail qui comporte les principales étapes de la démarche de révision ainsi qu'un échéancier prévoyant l'adoption d'un SADR révisé au plus tard le 1^{er} décembre 2027;

CONSIDÉRANT QU'un plan de travail préparé par le service d'aménagement a été présenté le 18 février 2025 pour analyse au comité d'aménagement, lequel en recommande l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le plan de travail relatif à la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) préparé par le service d'aménagement;

QUE ledit plan de travail soit joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-16

08.03 Remplacement temporaire - Comité directeur du PDZA

CONSIDÉRANT QUE monsieur Camil Cloutier, maire de la municipalité de Saint-Zacharie, occupant actuellement un poste de membre au Comité directeur du PDZA de la MRC des Etchemins, se trouve dans l'impossibilité de participer aux rencontres du comité pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'assurer la continuité des travaux du Comité directeur du PDZA et de maintenir une représentation adéquate des municipalités au sein de ce comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme temporairement, pour une durée indéterminée, Luce Bisson, mairesse de la municipalité de Sainte-Sabine, au Comité

directeur du PDZA, afin d'assurer le bon déroulement des travaux du comité pendant l'absence de l'élu titulaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-17 **08.04 Émission d'un certificat de conformité : Règlement de concordance no. 02-2025 de la Municipalité de Saint-Zacharie - Normes environnementales applicables aux secteurs de développement**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté, le 1^{er} avril 2025, le règlement de concordance no. 02-2025;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement et le règlement sur les permis et certificats de cette municipalité afin de les rendre concordants au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins relativement aux normes environnementales applicables aux secteurs de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la MRC des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnaît la conformité du règlement no. 02-2025, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-18 **08.05 Projet de cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches - Canards Illimités Canada**

CONSIDÉRANT la proposition de Canards Illimités Canada pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides (CDMH) pour la partie de Chaudière-Appalaches non couverte à ce jour, incluant l'entièreté du territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle cartographie détaillée sera très utile pour les inspecteurs municipaux;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre des actions d'acquisition de données prévues dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des

Etchemins;

CONSIDÉRANT que ce projet constitue aussi une acquisition de données pertinente pour l'ensemble des démarches de planifications régionales en cours et à venir, notamment le plan climat, le PDZA et le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT la résolution no. 2024-11-15 par laquelle le Conseil de la MRC confirmait son intérêt pour le projet et son intention d'y participer;

CONSIDÉRANT la récente entente de financement signée avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroyant à la MRC une aide financière de 289 550 \$ pour la mise en œuvre de son PRMHH;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SERGE
PLANTE,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accepte la proposition de Canards Illimités Canada pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches et confirme son intérêt à participer au projet de partenariat conformément au plan d'action de son PRMHH.

QU'elle s'engage à participer financièrement, par son budget pour la mise en œuvre de son PRMHH, pour un montant total maximal de 60 667 \$ sur 3 ans et à participer par une contribution en nature d'une valeur de 1 000 \$.

QUE la MRC des Etchemins mandate le préfet et la direction générale, à signer pour et au nom de la MRC toute entente ou tout document inhérent au projet.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-19

**08.06 Émission d'un certificat de conformité : Règlement
- no. 12-2024 de la municipalité de Sainte-Sabine -
Création de la zone 23-F**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté, le 13 janvier 2025, le règlement no. 12-2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 05-2007 de cette municipalité afin d'y ajouter une nouvelle zone, soit la 23-F, afin d'y régir la superficie des bâtiments principaux avec un minimum de 70 m²;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN
CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnaît la conformité du règlement no. 12-2024, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2025-04-20

09.01 Service professionnel pour la réalisation - d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES)- Plan Climat

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins, dans le cadre de son plan climat, doit réaliser un inventaire corporatif et collectif de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, établir des cibles de réduction des émissions de GES, et préciser les mesures d'atténuation et leurs potentiels de réduction ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite que l'inventaire collectif de GES soit réalisé par une organisation compétente dans le domaine de la quantification des émissions de GES, ayant suivi la formation sur une des trois parties de la norme ISO 14 064 et/ou possédant une accréditation de la norme ISO 14 065 tel que stipulé dans le guide d'élaboration d'un plan climat ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a présenté une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres public # GES-2024 pour un achat regroupé de Service professionnel pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but la fourniture de services ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent

article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire participer à cet achat regroupé afin d'obtenir des services professionnels pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, selon le contrat octroyé et les besoins nécessaires à ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux pour la réalisation d'un inventaire d'émission de GES collectif pour une MRC de 11 à 20 municipalités par la firme sélectionnée (MNP) sont estimés à 7 358,75 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE LA MRC des Etchemins joint le contrat GES-2024 de l'UMQ pour assurer la réalisation de services professionnels pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, selon le contrat octroyé et les besoins nécessaires pour ses activités.

QUE LA MRC des Etchemins s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la MRC s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit du 24 janvier 2025 au 23 janvier 2027.

QUE la MRC procédera à l'achat des services qu'elle requiert inscrits au contrat, auprès du fournisseur-adjudicataire désigné et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres GES-2024.

QUE la MRC reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 1,5 % pour les Municipalités (ou MRC ou Régie) membres de l'UMQ et de 3 % pour les Municipalités (ou MRC ou Régie) non-membres de l'UMQ.

QUE le Conseil de la MRC entérine la signature des ententes inhérentes au projet, ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation, par la directrice générale.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun point

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucun dossier

12 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2025-04-21

12.01 Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins

-

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Radio Bellechasse-Etchemins - Passion FM pour leur souper-bénéfice annuel le 22 mai 2025 à l'aréna de Lac-Etchemin ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE BISSON,
ET RÉSOLU

QUE les membres de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de 600.00\$ taxes incluses correspondant au plan de partenariat bronze et incluant les 2 soupers.

QUE monsieur Camil Turmel, préfet, et monsieur Christian Chabot, préfet suppléant, soient les deux représentants de la MRC des Etchemins à ce souper-bénéfice.

QUE les membres acceptent également l'achat d'un billet supplémentaire au nom de Judith Leblond, directrice générale, au coût de 75.00\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-04-22

12.02 Contribution 2025 à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

-

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, concernant la contribution annuelle pour la gestion administrative de l'Agence pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confirmé son engagement envers cette contribution depuis 2010, et que cette participation est essentielle pour soutenir les activités de l'Agence dans la gestion des forêts privées et le développement des territoires forestiers;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par l'Agence, notamment la révision du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et la prise en compte des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en matière de forêt privée, et la collaboration nécessaire entre nos deux organisations;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle de 1500 \$ a permis de soutenir les projets d'aménagements forestiers réalisés dans

la région, tout en contribuant à la mise en œuvre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et autres programmes administrés par l'Agence;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la contribution annuelle pour la gestion administrative de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à la hauteur de 1 500\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - DEMANDE D'APPUI

2025-04-23

13.01 Camps de jour - Enjeux d'intégration des enfants à besoins particuliers

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela, la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant un service de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à la Charte canadienne des droits et libertés de la personne, et donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements appropriés aux enfants qui fréquentent les camps de jour et maintenir un service à coût raisonnable pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2021, la MRC des Maskoutains et plusieurs partenaires ont formé un comité de travail pour sensibiliser les élus, partenaires, intervenants et parents sur les réalités des camps de jour et les difficultés d'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité est à la recherche de solutions en concertation avec les différentes instances du milieu (centre de services scolaire, santé publique, organismes, élus et partenaires) afin que les jeunes et les accompagnateurs vivent des réussites en camp de jour;

CONSIDÉRANT les résolutions des Municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot (août 2022) et de Saint-Robert (décembre 2024) au sujet de la problématique de desserte et la demande de collaboration et participation financière en aide aux municipalités, et la lettre de la FQM (juin 2024) demandant d'agir au MAMH;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission permanente de la famille;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

D'appuyer la MRC des Maskoutains en demandant la bonification de l'enveloppement lié au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées), volet accompagnement.

De demander au gouvernement du Québec de prioriser la création de mesure financière spécifique aux camps de jour afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles.

D'inviter les municipalités de la MRC des Etchemins et les MRC de la Chaudière-Appalaches à appuyer cette résolution.

De transmettre la résolution aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, à l'Association des camps de jour du Québec, à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, à l'Office des personnes handicapées du Québec et au Centre de services scolaire Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - CORRESPONDANCE

14.01 Renouvellement du Fonds régions et ruralité

-

Dépôt d'une correspondance

15 - DIVERS

15.01 Prochain Rendez-vous Desjardins: 9 mai 2025

-

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

2025-04-24

QUE la présente séance soit levée à 20h07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE